



A. Clerféville

Dix siècles de bons et loyaux services vous contemplent

Présents lors de la foire-à-tout du 9 septembre dernier, ces forces de la Nature que sont les percherons vous auront peut-être fait démonstration de leur dextérité et docilité lors d'une promenade en attelage.

Au pire, vous n'aurez pu que saluer la force tranquille qui émane de ces équidés rustiques : réfléchissez, 4 chevaux pour tracter 3,5 tonnes de charge avec pour seuls carburants, du foin, de l'eau et de l'amour !

Car les chasses-marées qui pilotaient les attelages de poisson frais dans de grands paniers protégés par des algues et de la glace de Boulogne-sur-Mer à Paris en moins de 24 heures ne pouvaient que respecter leurs tracteurs qui ne faillaient pas lors des 28 kms de leurs étapes quotidiennes.

La *Route du Poisson* a été ré-inventée en 1991 par l'association AP3C sous forme de manifestation sportive d'attelage équestre pour sauver la race du cheval de trait boulonnais ainsi que les autres chevaux de trait en général.

L'édition 2012 débutera le 20 septembre prochain.

➔ lire page 11

SOMMAIRE

- Édito **P** 2
- Recyclage **P** 2-7
- La BD de Ciret : Trou de mémoire **P** 7
- Comité des fêtes **P** 8
- Les actus de l'Amicale **P** 9
- Associations programmes activités 2012 **P** 10
- Gazouillis : Le troglodyte mignon **P** 10
- Tourisme à Port-Mort **P** 10
- Route du Poisson 2012 **P** 11
- Où irons nous dimanche ? **P** 12-13
- Vive la retraite ! **P** 14
- ASSPM : Mise en valeur du patrimoine **P** 14
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 15-20
- Des porcs à Port-Mort **P** 21
- Le jeu des 5 erreurs de Ciret : Le guéridon **P** 21
- Jeux & Solutions **P** 22-23
- À votre service **P** 24

- > CANTINE SCOLAIRE
- > MAISON DE VILLAGE

NOUVEAUX TARIFS

➔ lire page 17



KARAOKÉ
SAMEDI 29
SEPTEMBRE
 Soirée dansante
 + Choucroute

Réservation conseillée
 02 30 52 98 58 / 02 77 02 02 52
 Vente des billets en Mairie les
 20 / 22 / 27 septembre

Réservation possible jusqu'au
 samedi 29 septembre 12 h 00

L'Édito par *Guillemette Alquier*

Dans le numéro d'avril, j'évoquais le déficit de pluie sur notre territoire, entraînant un état anormalement bas des niveaux des nappes phréatiques.

C'était en avril, depuis de l'eau a coulé sous les ponts... C'est le cas de le dire ! Vous l'avez en effet remarqué, le printemps a été bien arrosé ! En cause surtout le mois d'avril où les précipitations ont été excédentaire de 70% par rapport à la normale, situant ce mois au 5ème rang des mois d'avril les plus pluvieux depuis 1959 (source BRGM).

Depuis septembre 2011, début de l'année hydrologique, et grâce à ce mois d'avril pluvieux, le cumul de précipitation est proche de la normale sur la quasi-totalité du territoire. Mais, attention, le cumul des pluies efficaces depuis septembre 2011 est déficitaire à proche de la normale sur l'ensemble de la France. En effet, si les sols superficiels ont été largement ré humidifiés, les nappes n'ont pas forcément eu leur compte (Source eau France).

Et pendant qu'il pleut, le soleil se cache. Logique... Tant et si bien que si nous n'avons pas eu jusqu'à mi juillet notre comptant de soleil, au grand dam des adeptes de la bronzette... Les conséquences climatiques de cette année sont bien plus prégnantes pour l'agriculture. La production de pommes est en baisse de 25% par rapport aux années précédentes (c'est la plus faible récolte depuis 10 ans). La production de poires est également en net recul. (Il suffit de regarder les fruitiers de nos jardins pour s'en apercevoir !). Les récoltes de blé tendres sont très variables d'une région à l'autre : elles sont en augmentation dans l'ouest, alors que dans l'est, on manque de paille à cause du gel.

Tout ceci nous rappelle que nous sommes tributaires du temps qu'il fait et que son influence est immense sur l'agriculture, facteur important de notre économie nationale et donc sur notre consommation et notre porte-monnaie, y compris celui de nos agriculteurs. Les conséquences peuvent être appréhendées à l'échelle mondiale, comme la sécheresse aux Etats Unis qui entraîne actuellement une hausse du prix des céréales, en dehors des spéculations.

L'été n'est pas terminé, et nous verrons bien à l'automne ce que la météo nous réserve. Peut-être un été de la Saint Denis le 9 octobre, un été de la Saint Martin le 11 novembre, ou un été indien après les premières gelées et avant l'hiver... Ou pourquoi pas un été de la Saint Glinglin ?

En attendant ces étés automnaux, je vous souhaite à tous une bonne fin d'été.



DOSSIER par **Alain Clerfeuille**

Recyclage, d'accord,

Recycler est devenu une obligation incontournable, certes, mais à quel « prix » pour le consommateur régulièrement « victime » de produits chargés de sur-emballages bien souvent superflus, de signalisations aussi multiples que déroutantes, et de politiques & moyens des organismes en charge de la gestion des ordures ménagères variables selon la situation géographique...

Nous allons ici tenter de clarifier procédures de recyclage, terminologie et signalisations...

Le guide de tri des SACS BLEUS mis à disposition par le SyGOM* qui gère le traitement de nos ordures ménagères ainsi que celui des emballages à recycler.

* Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères 13; rue Lavoisier 27700 Les Andelys <http://www.sygom.fr/>

Dans le sac bleu, déposez **uniquement les emballages à recycler et les journaux ou magazines**

Cartonnettes, journaux, magazines

Emballages métalliques

Briques alimentaires

Bouteilles, bidons et flacons en plastique

Pas de verre dans les sacs bleus

Ne pas mettre : les cartonnettes contenant encore des restes et des papiers gras ou salis.

Ne pas mettre : les boîtes ou bidons contenant encore des restes.

Attention : pensez à bien vider les emballages.

Ne pas mettre : les sacs et films en plastique, les gobelets en plastique, les pots en plastique de crème fraîche, de yaourt, les barquettes en polystyrène ainsi que les bouteilles de produits toxiques.

mais ça j'en fait quoi ?!

« Recyclable » ou « Recyclé » ?

Le caractère techniquement « recyclable » d'un matériau n'implique pas qu'il soit effectivement « recyclé ».

En effet, en ce qui concerne les déchets ménagers, la mise en œuvre des filières de recyclage pour chaque type de matériau peut varier selon les localités, en fonction des conditions techniques et de la rentabilité (présence d'une usine à proximité, prix du marché pour la matière première, existence de subventions pour la récupération et le traitement de ce type de matériau).

En pratique, les particuliers doivent se renseigner auprès des services locaux chargés des déchets, pour savoir quels matériaux placer dans les bacs de collecte sélective et lesquels jeter avec les ordures mélangées destinées à l'enfouissement ou l'incinération.



**REPAS
DES
ANCIENS**

**Dimanche 7
octobre**

à partir de 12 h



**Les 21 communes de
la CCAE ont fêté leurs
10 années de travail en
commun le 22 septembre !**

À cette occasion, la CCAE a programmé des réunions d'information sur ses compétences et ses actions dans de nombreuses communes de son territoire.

C'est pourquoi ses responsables rencontreront les Pormortais le **15 novembre à 18h30** à la Maison de village.

La CCAE regroupe

Les Andelys, Boisemont, Bouaffles, Corny, Cuverville, Daubeuf-près-Vatteville, Écouis, Fresne-l'Archevêque, Guiseniers, Harquency, Hennezis, Heuqueville, Mesnil-Verclives, Muids, Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort, La Roquette, Suzay, Le Thuit, Vatteville, Vézillon.

Formellement interdit dans le sac bleu

A déposer avec vos ordures ménagères

- Les papiers/cartons sales ou gras, les articles d'hygiène (essuie-tout, couches, ...), les films en plastique enveloppant les revues, le papier peint.
- Les films et sacs en plastique (suremballages de lots produits, barquettes, blisters, ...), les barquettes en polystyrène, les pots de produits laitiers (pots de yaourt, de crème, ...), les gobelets en plastique, les boîtes de conserve et les barquettes en aluminium sales, non vidées ou ayant servi de mini poubelles.

A déposer à la déchèterie

- Les ustensiles de cuisine (Casseroles, plats, ...), les bidons d'huile moteur.
- Les articles de soins (médicaments, seringues...).
- Les flacons et bidons vides de produits portant ces symboles.

Contactez votre pharmacien ou le SYGOM



Signalisation : La jungle des logos

Ils permettent de reconnaître les matériaux d'emballage et ainsi de privilégier ceux récupérés sur la commune. Attention à ne pas se méprendre sur la signification de certains de ces logos car ils cultivent parfois l'ambiguïté.

Une fois de plus, *recyclable* ne veut pas dire *recyclé* : les matériaux *recyclables* ne sont *recyclés* que s'ils sont récupérés sur la commune et s'ils sont triés par les habitants à leurs domiciles...



Point Vert

Ce logo présent sur la majorité des produits de consommation courante est certainement le plus connu. **Il ne signifie pas que le produit sur lequel il**

est apposé sera recyclé.

Cela n'a presque rien à voir : **ce sigle indique seulement que l'industriel fabricant le produit verse une contribution** à l'une de ces trois sociétés : Eco-Emballage, Adelphé ou Cyclamed (spécialisé médicament) **pour le fonctionnement des filières de recyclage.**



Boucle de Moebius

Ce logo signifie que le matériau est valorisable : il peut être recyclé, ou être incinéré dans des usines de production d'énergie. Attention, cela ne signifie pas qu'il est effectivement recyclé.



Quand la boucle comporte un pourcentage (ici 50%) cela signifie que ce produit ou cet emballage contient un certain pourcentage de matières recyclées.

Acier et aluminium



Les industries de l'acier (en particulier dans le domaine de l'emballage) ont développé ce sigle pour sensibiliser à ce type de matériau. Le matériau est bien recyclable, mais ce sigle n'assure en rien qu'il existe un dispositif de récupération... !



France Aluminium Recyclage propose ce sigle, essentiellement pour permettre d'identifier le matériau ; là encore, il n'assure pas le fait qu'un dispositif de récupération existe, bien que le matériau soit indubitablement recyclable.

Papiers et cartonnages

Les trois logos suivants indiquent le caractère recyclable des produits.



Ce logo souligne uniquement le caractère recyclable du carton ondulé. Il ne sera recyclé que si il est déposé dans un bac de recyclage !



REVIPAC organise la reprise et le recyclage des emballages ménagers papier-carton collectés et triés par les collectivités locales signataires d'un contrat avec les Organismes Agréés (Eco-Emballages ou Adelphé) et ayant choisi de faire appel à la garantie de reprise Revipac.

Le logo Revipac signifie que l'emballage est recyclable (mais pas forcément recyclé dès lors qu'il n'est pas mis dans le bac de recyclage). Ce logo ne pourra être apposé que si le logo «point vert» y figure également.



Le logo de **RESY** est un autre exemple. Il offre une garantie de recyclage pour les cartons... uniquement en Allemagne malheureusement !

...recyclés

Ces trois logos indiquent qu'il s'agit de produits recyclés. Pour être précis, il s'agit de produits réalisés avec une part de matériau recyclé (Fibres Cellulosiques de Récupération ou FCR).



L'**APUR** (Association des Producteurs et Utilisateurs de papier-cartons Recyclés) a mis en place ce logo, pour offrir une garantie sur le taux d'utilisation des FCR. Ce taux est mentionné à côté du logo (ici 100 %).

Il existe par ailleurs un grand nombre de logos, développé par différents industriels, qui indiquent le caractère recyclé du matériau.



Verre

Ces sigles ont essentiellement un **objectif pédagogique** auprès des consommateurs : « Utilisez les conteneurs des Points de Collecte ! ». Au début apposés uniquement sur les conteneurs de collecte du verre, ils sont maintenant présents sur les étiquettes et emballages des produits en verre.



Plastique

Les plastiques sont nombreux et variés pour les emballages ménagers. Le système de codage SPI d'identification des résines (en anglais SPI resin identification coding system) est un code développé en 1988 par la Société de l'industrie plastique du Canada (Society of the Plastics Industry) dans le but de faciliter le tri et le recyclage des bouteilles et contenants en plastique.

Repris en Allemagne sous le nom de norme DIN 6120, puis en Europe, son application est volontaire de la part des fabricants mais doit cependant respecter une codification bien précise, conforme à une décision de la Commission européenne du 28 janvier 1997 (97/129/CE).

Le logo représente un Ruban de Möbius, mais réduit à sa plus simple expression pour faciliter sa lisibilité après moulage, même en taille réduite. Au centre du triangle, un chiffre indique le type du plastique, parfois associé sous le triangle aux lettres initiales de son nom.

Ces sigles encore une fois n'assurent pas forcément l'existence d'un dispositif de récupération pour recycler le matériau.

Vérifiez votre guide local de tri pour trier correctement les plastiques. Bien souvent, seuls les plastiques N° 1, 2, 3 sont recyclables. Evitez donc les emballages 4, 5, 6 et ceux pour lesquels vous avez des doutes.



PET > *PolyEthylène Téréphtalate*
Recyclable pour produire des bouteilles de limonade, des plateaux de traiteur et de boulangerie, des vêtements, des tapis, des pinceaux, etc.



PEHD ou HDPE > *PolyEthylène Haute Densité*
Recyclable pour produire des bouteilles, sacs à provisions, poubelles, tuyaux agricoles, sous-tasses, barrières, équipement de terrains de jeu, bûches plastiques, conteneurs de produits corrosifs (le PEHD est un plastique qui résiste aux acides), etc.



PVC ou V > *PolyChlorure de Vinyle*
Recyclable pour produire des tuyaux, des profilés pour la construction (fenêtres, lames de terrasses, portails...) des grillages et des bouteilles non-alimentaires.



PEBD ou LDPE > *PolyEthylène Basse Densité*
Recyclable pour fabriquer de nouveaux sacs et films plastiques.



PP > *PolyPropylène*
Recyclable en pièces de voiture, cabarets, tapis et fibres géo-textiles et industrielles.



PS > *PolyStyrène*
Recyclable dans une grande variété de produits incluant accessoires de bureau, cabarets, jouets, cassettes vidéos et boîtiers, et panneaux isolants.



O ou OTHER > *Autres plastiques*
Incluant le polycarbonate, l'acrylique, le styrène-acrylonitrile (SAN) et le nylon.

Qualités écologiques

Certains logos ont pour but d'indiquer les qualités écologiques d'un produit, **indépendamment de tout critère de recyclabilité**. Ces deux logos, seuls reconnus par le Ministère de l'Environnement, prennent en compte le cycle de vie entier du produit, c'est-à-dire ses qualités écologiques lors de sa fabrication, par son usage et au cours de son élimination.



NF Environnement

Qu'est ce que c'est ?

NF Environnement est un écolabel officiel français créée en 1991. Il couvre des fournitures diverses (peintures, vernis, filtres à

café, cartouches d'encre, sac poubelles, etc.) ainsi que le mobilier en bois et les enveloppes en papier.

Quelles garanties ?

Le label NF Environnement est attribué à des produits du bois qui ont une empreinte écologique réduite par rapport aux produits similaires classiques. Un impact écologique réduit signifie que l'ensemble du cycle de vie du produit est pris en compte : production, transport, distribution, recyclage... La conception et les matériaux choisis sont ainsi économes en énergie et garantis sans substances dangereuses.

- Les garanties sont très complètes concernant le processus de fabrication, mais les contraintes sont moindres quant à la gestion durable des forêts.

Quel contrôle ?

Le label NF Environnement est délivré par AFNOR Certification après un audit des sites de production, des tests sur des produits distribués en magasins ou en usines, etc.



Éco-label européen

Qu'est ce que c'est ?

Le label écologique européen, créée en 1992, est présent sur un grand nombre de catégories de produits : alimentaire, textiles, fournitures... et sur ceux dérivés du bois.

Quelles garanties ?

- Comme NF Environnement, l'éco-label européen

garantit un impact environnemental réduit tout au long du cycle de vie du produit. Le fabricant doit utiliser des fibres recyclées ; au moins 10% des fibres de bois doivent provenir de forêts certifiées ; le blanchiment du papier est réalisé sans chlore ; les émissions de soufre et de dioxyde de carbone dans l'atmosphère sont limitées, ainsi que la pollution de l'eau. Les substances dangereuses sont limitées autant dans la fabrication que dans le produit fini.

- Les garanties sont très complètes concernant le processus de fabrication, mais les contraintes sont moindres quant à la gestion durable des forêts.

Quel contrôle ?

Les instances nationales de certification agréés par chaque Etat membre de l'Union Européenne contrôlent les entreprises une fois par an, à chaque étape de la production.

Développement durable



PEFC

Qu'est ce que c'est ?

On trouve le label PEFC sur des produits dérivés du bois et du papier : cahier, feuilles d'imprimante, meubles, menuiserie, parquet, etc. PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification scheme) fut créé en 1999 par des propriétaires forestiers de six pays européens pour garantir une gestion durable des ressources de la forêt. Ce label privé s'est internationalisé depuis 2002, et rassemble aujourd'hui presque 2000 entreprises dans 35 pays (Allemagne, Brésil, Canada, etc.). 210 millions d'hectares de forêts sont ainsi certifiés PEFC à travers le monde, soit 6% du total des forêts exploitées. Notons qu'un tiers de la forêt française est certifiée PEFC.

Quelles garanties ?

- Le label PEFC sous-tend un cahier des charges de gestion durable de la forêt différent dans chaque pays. Sont pris en compte des critères économiques, environnementaux (préservation de la biodiversité), et sociaux (sécurité du travail en forêt, respect des populations locales, sécurité des promeneurs...).
- Le label PEFC ne garantit pas la qualité du bois, et ne couvre pas les procédés de fabrication et l'empreinte écologique de la production.
- Une polémique vis à vis de ce label: il n'est pas soutenu par un certain nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) comme Greenpeace, WWF ou les Amis de la Terre. Elles reprochent au label PEFC des critères sociaux flous, une consultation insuffisante, mais surtout des certifications particulièrement abusives. En effet, PEFC aurait accordé son label à une entreprise malaysienne soupçonnée d'exploitation illégale de bois et de violation du droit des peuples forestiers, et à une autre firme qui détruisait les forêts primaires de Tasmanie au napalm pour y planter des arbres à croissance rapide comme l'eucalyptus...

Quel contrôle ?

- Les schémas de certification PEFC nationaux sont créés par plusieurs acteurs (entreprises, consommateurs, ONG, ...), et révisés tous les cinq ans. Suite à la certification initiale, un organisme indépendant contrôle chaque année la conformité de l'entreprise à la charte PEFC.
- Le consommateur peut vérifier l'authenticité du label grâce au numéro présent sous le logo PEFC : un label non numéroté est frauduleux.



IMPRIM'VERT Votre imprimeur agit pour l'environnement

Imprim'Vert® a été créée en 1998 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre.

Reconnue par l'ensemble des acteurs des Industries Graphiques, la marque Imprim'Vert® c'est :

- Une volonté commune de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.
- Un réseau national, fort de nombreux référents, accompagnant les imprimeurs dans leur démarche environnementale.
- Un engagement de résultat garanti par un cahier des charges national unique et par un règlement d'usage de la marque.

En charge de la gestion d'Imprim'Vert® au niveau national, le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), propriétaire de la marque, en garantit l'harmonisation et l'accessibilité.

La marque a pu se déployer rapidement sur l'ensemble du territoire national et même au-delà (Benelux, Allemagne...).



FSC

Qu'est ce que c'est ?

Le label international FSC (Forest Stewardship Council) fut créé en 1993 à l'initiative d'organisations non gouvernementales (ONG) anglo-saxonnes suite à la conférence de Rio en 1992. L'objectif était de protéger les grandes surfaces forestières, notamment les forêts tropicales exploitées illégalement et menacées de disparition. Le label FSC certifie les articles dérivés du bois : meubles, menuiserie, parquet, papier, etc. Aujourd'hui, le label FSC est considéré comme la certification la plus fiable. 125 millions d'hectares de forêts sont certifiées FSC, dans plus de 80 pays à travers le monde.

Quelles garanties ?

- Le cahier des charges FSC s'articule autour de 10 principes et 56 critères. Le label FSC garantit une exploitation durable des ressources de la forêt par l'entreprise, mais aussi la préservation de la forêt primaire, c'est à dire celle qui n'est pas utilisée par l'homme. Les produits chimiques dangereux sont interdits dans la production du bois. Le référentiel comprend aussi une dimension sociale : les droits juridiques et coutumiers des peuples autochtones et des travailleurs forestiers sont respectés. En bref, la gestion forestière doit être écologiquement appropriée dans le respect de la biodiversité, économiquement viable et socialement bénéfique aux populations locales.
- Un grand nombre d'acteurs participent à la gouvernance du label, et proviennent de différents milieux : économiques (propriétaires et exploitants), sociaux (représentants de travailleurs, organismes de commerce équitable...) et bien sûr environnementaux (ONG, instituts de recherche...).

Quel contrôle ?

Le label est délivré par des organismes indépendants, qui procèdent à un audit annuel. Son système de contrôle est réputé extrêmement strict.

Information / mise en garde



POUBELLE BARRÉE

Identification DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Ce logo indique que le produit ne peut être jeté dans les déchets ménagers et qu'il doit être déposé en Déchetterie : il concerne les produits

électriques et produits électroniques, dont les accumulateurs/batteries, électroménager, outillage...

Selon la directive 2002/96/CE du Parlement Européen et du Conseil, les États membres veillent à ce que les producteurs apposent d'une manière adéquate ce symbole sur les équipements électriques et électroniques mis sur le marché après le 13 août 2005. Il doit être apposé d'une manière visible, lisible et indélébile.

Dans des cas exceptionnels où cela s'avère nécessaire en raison de la taille ou de la fonction du produit, ce symbole est imprimé sur l'emballage, sur la notice d'utilisation et sur le certificat de garantie de l'appareil.

De plus, afin que la date de commercialisation de l'appareil puisse être déterminée sans équivoque, un marquage spécifique que l'appareil a été mis sur le marché après le 13 août 2005.



« TIDY MAN »

- homme ordonné

Ce logo est un symbole qui ne fait **qu'inciter** à jeter les papiers et emballages dans une poubelle et non sur la voie publique...

Nouvelle tendance éducative et informative



La grande distribution s'inquiète de la préoccupation principale des français concernant l'environnement à savoir le traitement des déchets ménagers.

Ainsi, l'enseigne **Intermarché** a lancé l'**Écolo Pass**, un système d'étiquetage ciblé sur le tri et la recyclabilité des emballages en proposant des informations présentées de façon plus «accessibles» au commun des mortels.

Un exemple à suivre...



■ jus de fruit

■ lait

Sources <http://www.neo-planete.com> +



la BD de CIRET TROU DE MÉMOIRE



Un autre exemple d'étiquetage «eco-responsable», présenté de façon ludique et éducative, mettant en avant les caractéristiques de fabrication et de recyclabilité de l'emballage, par un biscuiter ancestral...





Un été bien rempli

➤ Concert à l'église | 9 juin



Le quatuor de clarinettes « **les clarillonneurs** » se compose de musiciens de la philhar de Vernon et de l'orchestre à vents de l'école de musique de Gaillon. Le **chœur d'Annebault**, créé à Port-Mort en 1990, et pour lequel c'était un peu un retour aux sources, est quant à lui composé de 70 choristes.

Au programme différentes musiques du monde ont été interprétées par les clarillonneurs. Du célèbre « el condor pasa », au non moins célèbre « aux yeux noirs », ils nous ont entraîné aussi dans les « légendes de la forêt viennoise ». Quant au chœur d'Annebault, après une « messe brève » de Gounod, Bruckner et Mendelssohn ont été à l'honneur.

De nombreux spectateurs sont venus applaudir ce concert de qualité, puisque plus de 100 personnes ont assisté à la représentation.



➤ Fête de la Musique | 21 juin

La pluie et le vent ne nous ont pas épargnés pour cette deuxième édition ! Les musiciens se sont repliés dans la salle du village mais en fin de soirée le beau temps nous a permis d'écouter la musique et déguster frites et saucisses sur la place du village par une nuit étoilée.

Vous avez apprécié d'abord l'**orchestre de Franck Lefebvre**, le groupe de **Gérald Berthos de Maurepas**, leur chanteur a été très applaudi, 2 autres groupes, pour terminer vers 1h 30 sur de la musique antillaise.

Merci à tous, musiciens et visiteurs.

L'équipe du Comité des Fêtes vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 21 juin 2013.

Musiciens amateurs de Port-Mort venez exprimer vos talents en public en 2013.

➤ Fête du village | 23 juin

Un animateur, Christian Mérieux, au top de sa forme nous a fait danser jusqu'à 2h00 du matin.

Les nombreux participants se sont déchaînés sur la piste de danse faisant de cette soirée une grande réussite.



➤ Foire à tout | 9 septembre

Ambiance et climat estival ont fait de cette foire-à-tout un moment inoubliable ! Et la participation des attelages de percheros promenant les visiteurs en attelage dans la commune n'a fait que renforcer le caractère exceptionnel de cette belle journée.



A. Clerfeuille

➤ Suite du programme...

- Samedi 29 septembre : Karaoké- repas
- Dimanche 21 octobre : Loto
- Samedi 24 novembre : concert Country avec le groupe SHANNON BAND + danse pour le public
- Samedi 1^{er} décembre : participation au téléthon
- Dimanche 9 décembre : Noël des enfants
- Samedi et dimanche 23 et 24 mars **2013** :

La troupe du Théâtre de la Vallée de Bonnières-sur-Seine revient pour la 3^{ème} fois à Port-Mort nous interpréter une pièce de Georges Feydeau « Dormez, je le veux » et une de Eugène Labiche « Agénor le dangereux »

Pour tout renseignement, Françoise Labigne : 02 32 52 98 58

■ FRANÇOISE LABIGNE & GUILLEMETTE ALQUIER

Route du Poisson 2012

Si vous n'avez pas fait de promenade en calèche lors de la foire à tout du 9 septembre dernier, peut-être avez-vous caressé les deux superbes percherons qui tiraient l'attelage... En tout cas, chacun a pu admirer ces superbes chevaux de trait. Comment, en effet, ne pas remarquer ces bêtes magnifiques qui allient bon caractère, force et courage, depuis des centaines d'années ?

Savez-vous que ces percherons participeront avec leur cocher à une course retraçant la **Route du Poisson** ? C'est une course d'endurance et non de vitesse qui se déroule sur 24 heures. C'est cette année la dixième édition de cette course créée en 1991. Elle veut rappeler l'épopée des « **chasses-marées** », comme étaient nommés ces transporteurs qui, autrefois, livraient le poisson à Paris depuis Boulogne-sur-Mer.

Du 13^{ème} siècle à l'arrivée du chemin de fer au milieu du 19^{ème}, les voitures étaient tirées par des chevaux boulonnais. Les équipages transportaient ainsi le poisson fraîchement pêché jusqu'à Paris en moins de 24 heures ! Le poisson était mis dans des paniers d'osier et protégés par des algues et, ou de la glace. Un attelage de 4 chevaux pouvait tirer jusqu'à 4 tonnes. Ils franchissaient les 300 km par étapes de 28 km où les chevaux étaient relayés.

La **Route du Poisson 2012** est une épreuve de régularité, qui comporte 22 étapes d'environ 14 km. Chaque attelage a pour mission d'arriver, avec une cagette de poisson - tradition oblige - dans une fourchette de temps donné, calculé en fonction de la difficulté du parcours, de la taille et du poids des chevaux. Ces derniers sont relayés à chaque étape. Chaque relais propose au public des animations et il existe aussi des épreuves spéciales pour les équipages.

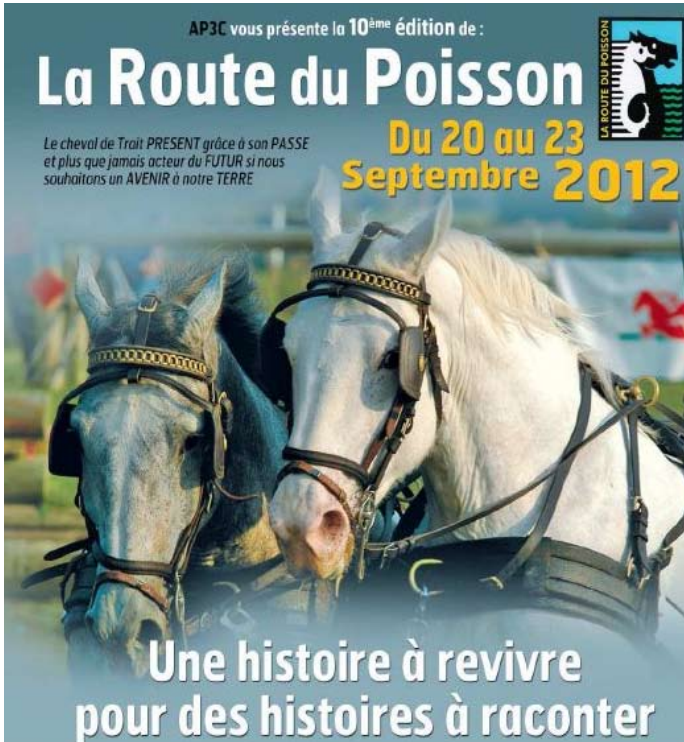
16 équipes sont engagées cette année, 320 chevaux de trait de races différentes participeront (boulonnais, percherons, bretons...). L'équipe des percherons constituée de 70 personnes (meneurs, maréchal ferrant, chauffeurs, vétérinaire...) sera une fois de plus présente, avec entre autres l'équipage présent à Port-Mort le 9 septembre. La course rassemble 5 nations et 1 000 bénévoles !

AP3C vous présente la 10^{ème} édition de :

La Route du Poisson

Le cheval de Trait PRESENT grâce à son PASSE
et plus que jamais acteur du FUTUR si nous
souhaitons un AVENIR à notre TERRE

**Du 20 au 23
Septembre 2012**



**Une histoire à revivre
pour des histoires à raconter**

Une nouvelle Route vous attend pour sa 10^{ème} édition,
un nouvel itinéraire pour inscrire une somptueuse poésie.

Association pour la Promotion du Cheval dans la Circonscription de Compiègne
47, route de Loeuilly 80160 Conty - Tél. : 03 22 95 30 07 - Fax : 03 22 95 40 72
ap3claroute@orange.fr - www.ap3c.org

Vous pouvez, si vous voulez, aller les encourager **du 19 au 23 septembre** sur les points de l'itinéraire que vous pouvez consulter ainsi que les dates de départ des étapes sur le site : www.ap3c.org

Bonne chance à tous les participants, chevaux compris bien entendu !

■ GUILLEMETTE ALQUIER



Les actus de l'amicale



AACSPM

Triste Nouvelle pour l'Amicale.

Bernard Lantoin est décédé le 27 juillet 2012 à l'hôpital de Vernon où il séjournait pour des problèmes de santé. Bernard a ainsi rejoint son épouse qu'il n'avait jamais oubliée. Bernard était pour nous tous de l'amicale un bon copain que nous n'oublierons pas. Il faisait partie du bureau et participait à notre activité comme le faisait son épouse avant lui.

Adieu Bernard ! Repose en paix.

À ta famille nous adressons notre profonde sympathie.

Infos pour les AC

L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre (U.F.A.C.) a pris connaissance avec satisfaction de la nomination d'un interlocuteur gouvernemental à part entière en la personne de M. Kader Arif, nommé ministre délégué auprès du Ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian nouvellement élu.

Rappelons qu'à compter du 1^{er} juillet 2012, la retraite du combattant passera à l'indice 48 soit un montant de 665 € par an.

Il faut noter aussi que l'office National des Anciens Combattants (O.N.A.C.), établissement public qui affiche 3,6 millions de ressortissants, veut mettre l'accent sur la transmission entre générations et dans ce but mettre en place un jeune délégué à la mémoire par département, et par ailleurs prendre en compte la situation démographique du monde combattant. L'organisme doit s'adapter aux réalités de la société actuelle. Des débats sont instaurés sur l'accueil de sympathisants dans les associations d'A.C. et de nombreux cas d'accueil très positif de sympathisants ont été exposés. Le président exprime le souhait d'une ouverture sans nuance aux sympathisants mais il en appelle aux responsables pour accorder leur confiance ou non en fonction des valeurs partagées telles le civisme et la mémoire. Nous sommes parfaitement en accord avec ces principes que nous respectons depuis une quinzaine d'années. Malgré cela, l'avenir de notre association, est dépendant de l'apport de jeunes citoyens partageant nos valeurs. Hélas ! Actuellement nous ne sommes pas au mieux dans ce domaine.

Activités en 2012.

Buffet campagnard du 24 Mars

Nous étions 60 participants à ce buffet campagnard des plus « sympa ». Nous avons passé un bon moment et nous avons bien dansé.



AACSPM

Cérémonie du 8 Mai

Le discours de l'UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants), a été prononcé par un jeune pormortais, Mikhaïl Léonard, que nous remercions infiniment. Pour l'essentiel, le message rend hommage aux innombrables victimes civiles et militaires, des combats meurtriers, des combats aériens, des bombardements, de la captivité et

de l'internement, de la déportation, des exécutions, exterminations et génocides.

Souvenons nous ! Beaucoup de soldats de Métropole et d'Outre-mer, des alliés et des résistants de tous les pays ont sacrifié leur vie.

L'UFAC engage les forces vives de la Nation et particulièrement la jeunesse, à construire un monde de paix, de solidarité, de fraternité et de progrès.



AACSPM

Barbecue du 1^{er} juin 2012

Nous étions 37 à ce barbecue et par chance la météo était clémente, pas de pluie surtout. Ainsi nous avons pu déguster en plein air et sous les arbres de la forêt nos bonnes grillades habituelles. Un grand merci à J. Touzé, le propriétaire des lieux et adhérent à notre Amicale pour son hospitalité.

Une musique d'ambiance a accompagné une atmosphère détendue appréciée de tous.

Nous avons passé une très bonne journée



AACSPM

Pour la suite de notre programme 2012 nous avons :

- **Auberge des Pêcheurs le vendredi 16 novembre 2012 midi** : Il s'agit de notre traditionnel repas du 11 novembre. Le menu n'est pas encore défini mais il sera conforme à la bonne réputation de l'auberge de Port-Mort. N'en doutons pas.

- **Choucroute Royale dans la Maison de village le dimanche 16 décembre 2012- 12h** : Il s'agit d'une bonne choucroute royale préparée par notre boucher Sylvain Regnault et son épouse. Bien entendu, cette choucroute sera accompagnée d'une bière pression et nous pourrons danser. Un bon entraînement pour les fêtes de fin d'année !

■ PIERRE CONFLAND & MICHEL MARTINOVITCH

Tourisme à Port-Mort

Les Lucet, nos retraités commerçants manquant d'activité et de divertissement (-) ont décidé de recycler une partie de leur ancien outil de travail en un gîte de 55 m² capable de recevoir jusqu'à 4 adultes en parfaite autonomie selon les prérequis des *Gîtes de France*. Toutes les infos du « Gîtes de France N° 880 à Port-Mort » sur www.gites-de-france-eure.com

Ce gîte vient s'ajouter aux locations touristiques proposées par Odette Colombini (agrée *CléVacances*), rue des Ormetteaux, et par Françoise Champagne, rue de la Vieille Tour, ainsi qu'à la chambre d'hôte agrée *CléVacances* de Gérard et Jacqueline Tillet, rue des Loges.

Une bonne raison pour ouvrir une nouvelle rubrique **TOURISME** dans notre page **À votre service !**

■ A.C.



A. Clerfeuille

GAZOUILLIS 11 par *Guillemette Alquier* - texte & photos

Le troglodyte mignon

Mignon, mignon, notre troglodyte est un tout petit oiseau à la queue en trompette ! Il pèse, tout emplumé bien sûr, autour de 11g et ne mesure, du bout du bec au bout de la queue, qu'une dizaine de centimètres, pas plus ! Cela mérite bien le rang de deuxième oiseau le plus petit d'Europe, derrière le roitelet. Et quitte à donner dans les records, il s'octroie la médaille d'or (c'est d'actualité) dans la représentation de son espèce, puisqu'il en est le seul représentant en Europe.

► **Plumage** : Il est brun roux, avec quelques petites tâches plus claires. Un magnifique sourcil surligne son œil... pour attirer le sexe opposé (aguichage, on dit). Le bec est fin et pointu. La queue est très souvent relevée, comme un point d'exclamation ! Monsieur et madame ne se distinguent pas par le plumage, mais plutôt par le caractère.

► **Nid** : Au printemps, en avril, Monsieur se met au travail et construit plusieurs nids dans les bosquets, racines, rochers... jamais bien en hauteur. Le nid est une sorte de boule creuse avec une petite entrée bien ronde. C'est une véritable cavité, d'où le nom de troglodyte que porte notre petit oiseau. Puis il se met à chanter à tue-tête pour attirer une dame. Si l'une est séduite, elle choisit un nid, y dépose quelques plumes et s'installe. La couvaison dure une quinzaine de jours, pendant lesquels Monsieur oublie complètement de venir ravitailler Madame... et passe son temps à chercher d'autres femelles pour occuper les autres nids qu'il a construits. Vous dites *mignon* le troglodyte ? Petit oui, il est petit ! Remarquez, il se rachète un peu car il s'occupe des oisillons après la naissance... s'il n'est pas absorbé ailleurs... Il les laisse même dormir seuls le soir ; quelle éducation !

Il y a ainsi deux couvaisons par an. Parfois, Madame, sans doute excédée par le comportement de Monsieur, le plante à, la deuxième couvaison... pour partir avec un autre. *Na ! Vive le MLFT !*

► **Chant** : Comment un si petit oiseau peut-il produire un chant aussi fort ? Car notre troglodyte a un organe vocal hyper développé ! Il chante à tue-tête, souvent perché sur une branche, la queue bien relevée. Il vocalise à tire larigot atteignant la puissance de 96 décibels à 1 mètre de distance, presque une tronçonneuse ! On l'entend à 200 m, autant dire qu'il marque bien son territoire ! On peut même l'entendre en hiver.

► **Comportement** : C'est un oiseau furtif, toujours en mouvement, il se faufile au ras du sol dans les fourrés. Si vous croyez voir une souris et hop, qu'elle s'envole, je vous rassure, ce n'est pas que l'effet de votre apéritif, c'est bien un troglodyte mignon que vous avez vu ! Maintenant si la souris a la taille d'un éléphant rose, on ne peut rien garantir...

Avec son bec fin, il se nourrit d'insectes bien sûr, mais il ne dédaigne pas d'attraper des petits poissons.

Ce petit oiseau étonnant est bien présent dans nos jardins, avec sa petite queue bien dressée et son chant fort, mais mélodieux, vous ne manquerez pas de le remarquer.

* *MLFT* : *Mouvement de Libération des Femelles Troglodytes.*

■ G.A.



A. Clerfeuille

Le barrage de Poses

↔ 37 kms 🕒 44 min *



Avez-vous essayé en vous promenant de traverser la Seine en empruntant le pont du barrage de Port-Mort ? Hélas vous vous êtes buttés aux portes grillagées. C'est bien dommage, car autrefois c'était possible et très agréable. Je vais vous offrir, quand même, la possibilité de le faire, non pas à Port-Mort mais à Poses.

Situé à mi-chemin entre notre village et Rouen, le barrage de Poses existe depuis 1887. Il a permis de rehausser le niveau d'eau du fleuve permettant ainsi aux plus gros bateaux de passer sans encombre. Le barrage avait également pour but d'éviter les inondations. Hélas il n'en fut rien en 1910 !

C'est un endroit magnifique, où vous constaterez que vous n'êtes pas seul à vous promener sur les berges, principalement le dimanche. Vous pourrez emprunter le pont qui surplombe le barrage, et rejoindre l'autre rive sans problème. Vous aurez ainsi surplombé, l'échelle à poisson, le barrage hydroélectrique, et les écluses. Vous pourrez même aller danser dans une guinguette située sur la rive droite, et dont les flonflons vous accompagnent tout le temps de la traversée.

Une échelle à poissons dès 1991

C'est le dernier barrage avant la mer et il avait pour inconvénient d'empêcher les poissons migrateurs de remonter la Seine ; c'est pourquoi il fut décidé en 1991 en même temps que la construction de la centrale électrique de 8 000 kWh, de réaliser une échelle à poissons. Cela consiste à aménager des bassins successifs afin de rendre possible la remontée du courant par les poissons. Cette passe comprend 22 bassins sur 86 m de long, avec un dénivelé entre chaque bassin de 25 cm environ pour une hauteur totale de 5 m, et un débit de 1 m³/seconde.



Je vous conseille de descendre dans l'observatoire à poisson (il vous en coûtera 1 € par personne), afin d'observer par trois baies vitrées, le passage des poissons. Je m'attendais à voir des petits poissons dans une eau claire, mais il n'en fût rien. L'eau est trouble et verdâtre, mais de temps à autre lorsque qu'un poisson s'approche de la vitre, il apparait comme par magie souvent d'une taille à faire pâlir

un pêcheur. Je n'avais jamais vu dans la Seine de si gros poissons. À vous maintenant de faire la différence entre le brochet, le saumon, la brème, la perche ou la carpe !

La côte des « deux amants »

Revenez maintenant sur la berge de la Seine et regardez en face la colline, elle fait 100 m de haut. C'est là que se trouve la « Côte des deux amants » dont vous avez certainement entendu parler. Mais pourquoi porte-elle ce nom ?



Il faut revenir aux alentours de 1100. Le seigneur du village de Pitres, non loin de là, avait une *forjolie* fille, à qui beaucoup d'hommes faisaient la cour. Le seigneur avait cependant posé une condition à celui qui l'épouserait. Il devrait monter la colline avec sa fille sur le dos, et le tout sans s'arrêter, jusqu'au sommet.

Le fils d'un comte qui mourrait d'amour pour elle, persuada la jeune fille qu'il pourrait réussir l'épreuve. Pourtant beaucoup d'autres avaient essayé avant lui, remplaçant la jeune fille par un poids équivalent, mais ils avaient tous échoué.

Le jour venu, il invita tous ses amis au spectacle. Il chargea la douce damoiselle sur son dos, qui d'ailleurs avait fait force régime pour être plus légère, et partit à l'escalade de la colline au sol abrupte et glissant. La montée fut difficile et la jeune fille sentait petit à petit le rythme du jeune homme ralentir, et soudain arrivé au sommet de la colline il s'écroula d'un seul coup.

S'agenouillant à ses pieds pour le couvrir de baisers et essayer de le ranimer, elle constata que son cœur ne battait plus, et que la mort avait fait son œuvre. Elle fut secouée de sanglots si forts qu'elle en mourut de chagrin.

Le père inquiet de ne voir revenir les jouvenceaux, parti lui aussi avec ses amis à la conquête de la colline, pour finalement découvrir les corps sans vie des deux amants. Désespéré d'avoir imaginé une telle épreuve, il décida de les enterrer ensemble, sur les lieux, dans un cercueil de marbre blanc.

Et pour se détendre...

Reprenez la voiture et dirigez-vous vers le lac des deux amants. Si vous souhaitez participer aux activités, de la base régionale de plein air et de loisirs l'entrée est de 4 € par voiture. Vous aurez ainsi accès aux plages, au mini golf, aux kayaks, aux pédalos... Vous pourrez pratiquer des sports comme le ping pong, le beach-volley et pour les moins téméraires, la pétanque.

Après cet effort physique trois snacks vous attendent comme le Sirocco, le Lagon ou le Nautic.

Voilà de quoi passer un bon week-end et peut être même plusieurs.

■ B.C.

* sources Via Michelin - Itinéraire conseillé, avec autoroutes



**→ BIEN VOUS CHAUFFER
TOUT EN RÉDUISANT
LE MONTANT DE VOS FACTURES ?**

L'ÉTAT S'ENGAGE À VOS CÔTÉS !
Grâce au programme Habiter mieux, bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation thermique.

→ Renseignements : délégation locale de l'Anah
tél : 02.32.29.60.34
email : ddtm-anah@eure.gov.fr

ou www.habitermieux.fr

HABITER MIEUX
Une aide de l'État pour un logement économe

AIDE FINANCIÈRE

> BOURSES SCOLAIRE DÉPARTEMENTALES

Sous critère de ressources (demander les barèmes en mairie ou au Service des Bourses Scolaires au Conseil Général), une allocation d'aide départementale à l'enseignement (collégiens, lycéens, étudiants) peut être allouée aux familles.

La demande est à effectuer (même pour les renouvellements) tous les ans, avec un dossier par famille. Celui-ci doit parvenir au Conseil Général, **au plus tard le 31 octobre**, délai de rigueur.

> BOURSES INTERNATIONALES « ARISTIDE BRIAND »

Conditions : être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur et avoir des parents domiciliés fiscalement dans l'Eure.

Renseignements auprès des Services des Bourses au Conseil Général.

Date limite de dépôt des dossiers : le **1^{er} mars de l'année scolaire en cours**.

>> Pour ces deux demandes, des dossiers sont à votre disposition en mairie.

© Droits réservés



Vive la retraite !



Le 1^{er} avril est traditionnellement le jour des farces, mais en cette année 2012, ce ne fut pas le cas pour Jacqueline Tricoteaux. En effet, celle-ci quittait l'école pour un repos bien mérité appelé RETRAITE !

Nous ne pouvions pas la laisser partir sans un petit pot...

C'est donc le 13 mai (calendrier oblige) que sur invitation de la commune, la municipalité, les instituteurs, ses collègues et les enfants et parents d'élèves se réunissaient à la maison de village autour du verre de l'amitié.



M^{me} le maire a tenu à la remercier de son professionnalisme, les institutrices avec lesquelles elle a travaillé également. Florence, avec une chanson « adaptée » a clos cette petite fête.

Cadeau de départ : un transat pour profiter au maximum de ce repos et de nombreuses fleurs.

BONNE RETRAITE Jacqueline !

■ ANNIE DEVOUGE-BOYER



Mise en valeur de notre patrimoine

Comme annoncé par la Mairie dans le dernier journal de Port-Mort, la première tranche des travaux de restauration du gros œuvre de la tour a été réalisée et c'est avec grand plaisir que nous pouvons maintenant l'admirer sans crainte de la voir s'écrouler.

Comme prévu également par la Mairie, l'Architecte des Bâtiments de France est venu visiter le site.

Conséquence de son grand intérêt pour le site, son accès est maintenant réservé, des fouilles archéologiques envisagées et toute manifestation autre que l'entretien de la végétation interdite.

Cela bouleverse sensiblement les projets de notre association et les conséquences devront en être tirées dès la rentrée.

La manifestation prévue le 14 juillet a de ce fait été annulée.

La prochaine activité de l'ASSPM est maintenant la journée nettoyage du village qui doit avoir lieu le 30 septembre.

En octobre, ballade d'automne et en décembre ensemble avec les autres associations du village, journée **Téléthon**.

Chacune des futures manifestations fera l'objet d'une information particulière.

■ LE BUREAU DE L'ASSPM



A.Clerfeuille



CONSEIL du 18.04.12

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 28 mars 2012

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Poste remplacement

M^{me} Tricoteaux Jacqueline

Madame Tricoteaux est en retraite depuis le 1^{er} avril 2012. Ce poste est actuellement pourvu par notre agent technique de 2^e classe avec une rémunération horaire suivant les besoins du service.

Notre agent, qui postule le poste, est inscrite pour une formation d'ATSEM en vue de passer le concours.

En attendant la formation, le conseil municipal donne son accord pour que cette agent, actuellement titulaire d'un poste d'adjoint des services techniques de 2^e classe, à raison de 14 heures ½ par semaine, puisse pourvoir la fonction d'ATSEM, en attendant le passage du concours, sur un deuxième poste non titulaire.

Compte tenu de la fin prochaine de l'année scolaire, et de la date du concours, il est décidé de rémunérer ce poste en salaire horaire, cette situation étant provisoire.

Convention délégation de maîtrise d'ouvrage avec EMS pour l'électrification de la station de forage

Les mises en place du forage en eau et du réservoir nécessitent une extension du réseau électrique. Les coûts des extensions sont prise en charge à 60 % par le Syndicat d'Electricité et 40 % par les collectivités locales.

De façon à ce que la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine puisse réaliser ces travaux et financer sa part et la part communale à 100 %, il convient qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage soit signée entre cette dernière et la commune.

Les conseillers municipaux prennent connaissance du contenu de cette convention et en acceptent les termes à l'unanimité.

M^{me} Alquier est chargée de signer ladite convention.

Les conseillers municipaux demandent quel est le devenir de l'interconnexion qui était prévue avec le Syndicat des Eaux du Cateuai ; ceci est toujours lié au projet.

Investissements

• Achat de panneaux de signalisation

Un arrêté de circulation, pour passer la Départementale en zone 30 de la rue de Seine jusqu'à la rue de Falaise, est prévu. Les panneaux sont déjà achetés.

Il proposé de mettre en place :

- des rappels de limitation de vitesse à 50 km/heure,
- des panneaux indiquant la perte de priorité dans le village

- des interdiction de circuler pour les véhicules à moteur (panneaux à remplacer en conformité avec un arrêté municipal déjà existant),
- des panneaux de places réservées pour les personnes à mobilité réduite
- des panneaux signalant les parking et la maison de village.

Le chiffrage de cette nouvelle signalisation est estimé à 5 000 €. Après avoir mis ces achats au vote, certains conseillers enlèvent les panneaux destinés à signaler le parking de la maison de village, pensant que celui-ci est suffisamment visible.

M. Lehalleur demande s'il ne serait pas opportun de prévoir des miroirs aux carrefours avec la D 313, pour ceux qui manquent de visibilité ; cette éventualité est à étudier avec la Direction Départementale des Routes.

M^{me} Alquier informe le conseil municipal que notre demande de subvention pour la mise en place de feux tricolores entre la rue du Moulin à Vent et la D 313 est recevable à la subvention. Nous avons donc passé le premier cap et notre dossier est à l'étude.

Pour faire face à la dépense de ces achats de panneaux, le conseil municipal prélève la somme de 3 800 € sur le compte 2041581 pour la porter au compte 2152 (installation de voirie).

Vasques de fleurs

Pour mettre en valeur les entrées de village et attirer l'œil du conducteur sur l'entrée d'agglomération il est décidé d'installer deux vasques de fleurs avec poterne aux entrées du village, sur la départementale (coût estimé : 4 800 €).

Poubelles

Ces deux containers sont destinés à la Maison de Village et point de collecte rue de la Roque. Cet achat s'élève à 800 €.

Pour financer ces derniers achats le conseil municipal prélève la somme de 5 600 € sur le compte 2041581, pour les porter au compte 6152 - 4 800 €, fourniture de voirie, et 800 €, au compte 2188 (achat de matériel).

Maison pour Tous

Notre demande de permis de construire est passée en commission :

- sécurité
- accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

En ce qui concerne la commission de sécurité, si cette extension destinée à « la Maison pour Tous » est disponible à la location, il faut alors classer tout le bâtiment (y compris l'école maternelle et le restaurant scolaire) en catégorie 4, à la place de la catégorie 5. La catégorie 4 nécessite de revoir les matériaux utilisés pour la construction (ex : prévoir une charpente traditionnelle à la place d'une charpente industrielle). Dans ce cas, le coût de la construction n'est plus le même et il faudra également prévoir des modifications sur la construction existante ; ce qui paraît financièrement non réalisable pour la commune.

Compte tenu de ces nouvelles informations et au vue des recettes qui peuvent être réalisées en mettant cette nouvelle salle à disposition des particuliers (et non plus seulement du Centre de Loisirs, des associations ou ponctuellement de l'école), il est décidé de revenir sur cette décision : ça ne sera donc pas une salle d'exploitation.

QUESTIONS DIVERSES

Travail en hauteur

M. Plé demande ce qu'il en est pour le travail en hauteur de l'agent d'entretien. Le travail en hauteur est autorisé en dessous de trois mètres, s'il ne s'agit pas d'un poste fixe et s'il n'y a pas d'utilisation d'outils électriques ou thermiques. Dans le cas contraire, ce doit être un poste sécurisé avec échafaudage et protections.

Consommation de l'eau

M^{me} Alquier informe le conseil municipal que nous avons reçu une circulaire de vigilance quant à la consommation excessive de l'eau au regard de l'état de nos nappes phréatiques et qu'il conviendra de prévoir un arrosage raisonné sur la saison prochaine.

À ce sujet, M. Tréglos rappelle qu'il assurait, l'an passé, l'arrosage des vasques et massifs avec l'agent d'entretien. Cela nécessitait une demi-journée par semaine au minimum et un certain volume de litres d'eau. M. Lordi précise, au passage, qu'il prévoit d'installer une pompe sur le container à eau, pour faciliter l'arrosage.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TRÉGLOS.

Absents : Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



CONSEIL du 30.05.12

Approbation du compte rendu de conseil en date du 18 avril 2012

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Il est cependant demandé certaines précisions :

- M. Argentin demande si l'interconnexion du réseau d'eau est toujours d'actualité avec la communauté de communes E.M.S. ; ce qui est bien sûr toujours prévu avec le syndicat des eaux du Cateuai.

- Si les travaux nécessitent une déviation, il est demandé à ce que les poids-lourds ne soient pas déviés par les voies communales car cela paraît techniquement impossible (ex : la rue du Barrage avec les caves et les maisons en bordure d'une chaussée déjà peu large).

Construction de la Maison pour Tous :

• Mission APAVE

1. Mission S.P.S. (Sécurité et Prévention), qui consiste à coordonner les entreprises entre elles et à vérifier les normes d'hygiène et de sécurité.

L'APAVE doit valider la conception et la préparation du chantier (accès, fermeture au public, cabane de chantier...)

À cette occasion, il est précisé que le passage pour l'accès à la construction se fera par le court de tennis. En effet, il convient d'en refaire le revêtement et il est dans ce cas préférable de préserver la voirie.

Le montant de cette mission s'élève à 2 500 € H.T.

2. Contrôle des normes du bâtiment, qui comprend l'examen des dossiers de conception et d'exécution ainsi que des visites de chantier.

Exemples : Sécurité non feu, évacuation incendie, accès personnes à mobilité réduite... Le montant de cette mission s'élève à 5 990 € H.T.

M. Lordi précise qu'il a contacté plusieurs bureaux d'études mais que seule l'APAVE a répondu dans les délais et que les honoraires proposés cadrent parfaitement dans l'enveloppe budgétaire prévue pour mener à bien ces deux missions, qui sont obligatoires dans le cadre d'une telle construction.

Le Conseil Municipal accepte ces deux propositions de contrats et charge M^{me} le Maire de signer les documents avec l'APAVE.

• Signature des marchés, après le résultat de l'appel d'offres

L'Appel d'offre va démarrer courant juin et les marchés seront probablement à signer cet été.

Dans ce cas, le conseil municipal doit valider le choix des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

Pour ne pas retarder la procédure, considérant que les propositions seront examinées en détail par la commission et par les services de l'architecte, le conseil municipal autorise dès maintenant M^{me} Alquier ou M. Lordi à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

En ce qui concerne la publication des avis d'appels d'offres, la réglementation exige que la parution sur un site Internet soit un accès sécurisé « SSL ». Pour satisfaire à cette obligation, le conseil municipal souscrit un abonnement annuel de 100 € H.T. auprès de NFrance.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs (C.C.A.E.)

Ce rapport trace les différentes missions de la Communauté de Communes et liste les comptes administratifs 2010 des différents services. Un bilan est fait sur les différentes compétences :

• **FISAC** (Fonds d'Intervention Services Artisanat et Commerce)

Concerne la rénovation et les mises aux normes des commerces. Ex : boulangerie

d'Hennezis, boucherie de Port-Mort... et différents magasins aux Andelys.

• **OPAH** (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat) : cette opération est maintenant terminée pour la CCAE, mais des dossiers étaient encore en cours en 2010. M^{me} Alquier précise au passage qu'un pôle insalubrité est mis en place en Préfecture.

• **Environnement - service SPANC** (Service Public des Assainissement Non Collectifs) - Missions principales : conseil aux usagers, contrôle, réhabilitation..., étude des bassins versants.

• **Transport scolaire**, soit 35 circuits dont 3 régies, la CCAE possédant des cars.

• **Voie** : Campagne de remise en état des voies, viabilité hivernale ...

• **Petite Enfance** : Crèches familiales (enfants de 10 semaines à 4 ans), relais parents assistantes maternelles, accueil péri scolaire (12, dont Port-Mort) centre de loisirs sans hébergement (trois centres aérés sont ouverts toute l'année (2 aux Andelys, 1 à Boisemont).

Le centre de loisirs de Port-Mort sera ouvert cette année, du 9 juillet au 10 août.

• **Service aide à domicile** : représente pour l'année 2010, 65 000 heures effectuées par 55 aides à domicile.

Facture ErDF – viabilisation, terrain des Loges

Dans les conditions de vente du terrain, il était prévu la viabilisation à l'entrée de la parcelle, à charge de la commune. En ce qui concerne le raccordement électrique, il n'a pas été possible de le prendre au nom de la commune car ce raccordement ne peut se faire qu'avec une souscription de contrat de fourniture d'électricité.

C'est donc l'acquéreur qui en a effectué la demande, mais il revient à la mairie de prendre en charge ce raccordement, dont le montant s'élève à 778,60 € TTC. La commune n'étant plus propriétaire du terrain, la facture a été établie à l'ordre de l'acheteur.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette facture, libellée au nom de M. Comparin soit prise en charge par la mairie, comme nous nous y étions engagés initialement.

Achat d'une tonne à eau

Pour ne pas rencontrer les mêmes difficultés d'arrosage des espaces verts que l'an passé, le conseil municipal décide d'acheter une tonne à eau sur remorque châssis pour la cuve et arrête son choix (parmi plusieurs propositions) sur un équipement dont le coût s'élève à 1 310 € TTC.

Pour faire face à cette dépense, il prélève cette somme sur le compte 2041582 pour la porter au compte 2182 (achat matériel de transport).

Subvention : association de musique - Notre-Dame-de-l'Isle

Le conseil municipal examine la demande de subvention de l'Association Isoise Sports Loisirs Culture, demandant une participation pour les Pormortais inscrits à l'école de mu-

sique. Cette participation permettrait d'appliquer la même cotisation que pour les habitants de Notre-Dame-de-l'Isle.

Renseignements pris auprès du Président de l'association, les cotisations annuelles sont :

- pour un adhérent :
 - > Commune Notre-Dame 25 €
 - > hors commune 40 €
- pour une famille :
 - > Commune Notre-Dame 35 €
 - > hors commune 50 €

Le tarif reste le même pour les cours de solfège et d'instrument.

Après discussion, il ressort que le conseil municipal ne souhaite pas subventionner des associations d'activités loisirs extérieures à la commune, ne connaissant pas l'impact financier d'une telle décision, estimant que le fait d'accepter pour une activité lie la commune sur d'autres demandes éventuelles.

■ QUESTIONS DIVERSES

Remerciements subvention

Le Conseil Municipal prend connaissance des courriers des Papillons Blancs et la Sauvagerie de Saint-Pierre-la-Garenne.

Enquête Nufarm - PPRT

M^{me} le maire informe les conseillers municipaux de l'enquête publique du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement Nufarm à Gaillon qui aura lieu du 11 juin au 12 juillet prochains. Un dossier accompagné d'un registre d'enquête est déposé, entre autre, en mairie de Port-Mort. Chacun pourra, à partir de cette date, venir en prendre connaissance et le conseil municipal aura à porter son avis.

Syndicat d'Electricité

La prochaine assemblée doit se réunir samedi 2 juin. M. Lordi, délégué auprès de ce syndicat, informe les conseillers de l'augmentation prévue, sur les factures EDF, de la taxe locale qui passera de 8,22 % à 8,82 % En ce qui concerne les travaux rue de Pressagny, certains conseillers s'étonnent que les poteaux *Telecom* ne soient pas encore enlevés ; ce qui est prévu prochainement.

Assemblée Générale de l'ALPM

Celle-ci est programmée pour le vendredi 22 juin prochain à 20 heures 30, à la salle de la mairie.

Plateau Multi-sports

MM. Argentin et Tréglos font remarquer qu'il y a quelques bosses sur le revêtement de sol du plateau, qui pourraient être dues à la végétation. Le sol a cependant été traité avant la confection du revêtement. L'entreprise qui a effectué les travaux va être contactée pour remédier à ce désagrément.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.

Absents : Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR, M. MOREAU, pouvoir donné à M. LORDI, Blandine OLDRA, Marie-Claire POEZEVARA.

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 30 mai 2012

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Tarif cantine scolaire

Le traiteur, suivant le marché initialement signé, applique une hausse de 2,46 % du repas. Le Conseil Municipal décide de répercuter celle-ci sur les redevances des familles pour le restaurant scolaire, à savoir :

Enfants domiciliés à Port-Mort et déjeunant de manière régulière ou non au restaurant scolaire			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
le repas	3,60 €	abattement de 5 %	abattement de 10 %
Tarif des carnets payables d'avance			
Carnet	1 enfant	2 enfants	3 enfants
10 repas	36,00 €	34,20 €	32,40 €
20 repas	72,00 €	68,40 €	64,80 €

Enfants domiciliés hors commune	
	Tarif unique, sans abattements
le repas	4,70 €
Tarif des carnets payables d'avance	
10 repas	47,00 €
20 repas	94,00 €

Le Conseil Municipal précise que cette hausse ne rattrape pas toutes les hausses inhérentes à ce service (coût du personnel, électricité-chauffage, assurance...).

Tarif de mise à disposition de la Maison de Village

Le Conseil Municipal décide d'augmenter ces tarifs, à compter du 1^{er} juillet 2012, de 2,5 %. Les nouveaux tarifs sont donc les suivants :

Coût selon la réservation souhaitée		
	Sans chauffage	Avec chauffage
Une journée	138 €	185 €
Une journée et demie	179 €	236 €
Un week-end	205 €	287 €
2 journées et demie	241 €	338 €
3 journées	272 €	390 €

Location du mobilier		
Option 1	10 tables / 60 chaises	51 €
Option 2	15 tables / 90 chaises	72 €
Option 3	27 tables / 150 chaises	113 €

La **caution**
par réservation
reste fixée à 1 200 €.

Remplacement photocopieur de l'école

Le contrat de maintenance avec Rex Rotary est arrivé à expiration. M^{me} Alquier a contacté la société Desk (qui assure la maintenance des copieurs couleur et noir et blanc de la mairie). Rex Rotary a établi une nouvelle proposition :

- Desk propose un loyer trimestriel de 285 € H.T. pour un copieur couleur, scanner et imprimante à raison de 285 € par trimestre. Le coût de la maintenance est de 0,006 € H.T la copie noir et blanc et 0,06 € H.T la copie couleur.
- Rex Rotary, un loyer trimestriel de 123 € H.T. ou un achat de 2 000 € H.T. Le coût de la maintenance copie noire et blanc à 0,017 € H.T.

Compte tenu des copies effectuées à l'année, c'est la société qui offre la maintenance la moins chère qui est plus avantageuse.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer maintenant quant au choix de l'équipement d'un nouveau copieur (que ce soit pour l'école ou pour le secrétariat de mairie). Il décide de reconduire le contrat de maintenance avec la société Rex Rotary pour un an et prendra sa décision ultérieurement. M^{me} Alquier contacte Rex Rotary pour possibilité.

Par ailleurs, certains conseillers demandent s'il n'y a pas la possibilité de créer un groupement d'achat pour obtenir de meilleures offres, notamment dans le domaine de la photocopie et des fournitures papier. Cela avait déjà été évoqué, par le biais de la com-

munauté de communes, mais peu de maires étaient intéressées.

Site inscrit de Châteauneuf : compte-rendu de la visite avec l'Architecte des Bâtiments de France et demande de classement en site inscrit des vestiges de la chapelle troglodyte

Les restes du château et ses abords ont été déclarés site inscrit le 24 décembre 1938. En conséquence, tous travaux portant sur l'édifice restant (Vieille Tour) doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux). Ce site présente des vestiges archéologiques qui n'ont pas encore été étudiés. De ce fait, l'architecte a demandé à ce qui soit stoppé les travaux de terrassement qui ont été engagés ; lesquels travaux n'emportaient pas l'aval de la municipalité qui avait d'ailleurs demandé verbalement leur arrêt immédiat. M^{me} Poulain, architecte ABF, précise qu'ils sont verbalisables et que leur continuité est passible de poursuite pour atteinte à l'intégrité des vestiges existants.

En ce qui concerne la falaise et la chapelle troglodyte, la présence de pompiers en exercice (seuls autorisés à utiliser le site) a permis de confirmer le diagnostic au niveau des risques d'éboulement. La solidité du pilier de l'ancienne église qui soutient pour partie la falaise, a interpellé l'architecte qui préconise une nouvelle étude du BRGM avant de réaliser toute consolidation. Pour ces raisons, **le site est d'ailleurs actuellement interdit au public.**

M^{me} Poulain a formulé son intérêt pour notre site, pour l'instant méconnu, qui est en lien (affrontement des rois de France et d'Angleterre sur le sol de la Normandie) avec le Château-Gaillard et le château de Gaillon. Elle conseille à la commune de prendre rendez-vous avec l'archéologue de la DRAC.

M. Lordi a superposé les parcelles du cadastre en vigueur en 1938 avec notre cadastre actuel. Il a retracé les parcelles qui ont été classées à l'époque avec les parcelles sur lesquelles existent les vestiges du château ; ce qui a permis de s'apercevoir que la grotte (sacristie de l'église troglodyte) ne fait pas partie du classement. L'ancienne église n'est donc pas protégée, pour l'instant, au titre de la loi sur les sites inscrits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce que toutes démarches soient effectuées pour classer l'ensemble des vestiges de l'ancien château, de ses abords et de sa chapelle (parcelle AL 27).

D'autre part, le statut des chemins des bord de Seine est évoqué. Les conseillers demandent des détails entre les chemins appartenant à VNF, les chemins communaux ou les chemins de halage.

Autorisation de signature des appels d'offre – Maison pour Tous et feux tricolores

Une délibération a été prise lors du précédent conseil mais le coût prévisionnel des

travaux n'a pas été indiqué, le conseil municipal reformule donc son contenu de la façon suivante :

Ces deux appels d'offre risquent de démarquer cet été et les marchés seront probablement à signer avant le prochain conseil. Il appartient aux conseillers de valider le choix des entreprises qui seront retenues par la commission des appels d'offres.

Les prix prévisionnels de ces équipements sont :

* Maison pour Tous : 325 538 € TTC

* Feux Tricolores : 31 059 € TTC

Pour ne pas retarder la procédure, considérant que ces propositions seront examinées en détail par la commission d'appels d'offres et par les services de l'architecte (pour la maison pour tous), le Conseil Municipal autorise dès maintenant M^{me} Alquier ou M. Lordi à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

Convention avec la C.C.A.E. pour la mise à disposition de locaux

• Accueil du Centre de Loisirs

Les bâtiments concernés sont l'école maternelle, la cantine, deux classes de l'école primaire et le préau. Cette mise à disposition gratuite est établie du 6 juillet au 11 août 2012 inclus (durée du centre de loisirs cet été).

Le Conseil Municipal donne son accord pour que M^{me} Alquier signe ladite convention, en apportant cependant une modification :

En raison des travaux prévus dans une des classes (lesquels seront réalisés par MM. Auloy et Lordi courant juillet), une seule classe primaire sera mise à disposition du centre aéré.

• Accueil pour la garderie périscolaire

Sont concernés une salle de classe et les sanitaires de l'école maternelle durant ce temps d'accueil périscolaire (le matin avant la classe et le soir après la classe). Il s'agit d'une mise à disposition gratuite jusqu'au 21 décembre 2012.

Le Conseil Municipal autorise M^{me} Alquier à signer ladite convention.

Chauffage de l'église

Pour des raisons de sécurité, le chauffage gaz qui n'était plus aux normes a été supprimé. Le père Jean-Claude Vinet, curé de la paroisse, attire notre attention sur les désagréments engendrés pour les participants aux offices et s'inquiète de l'hiver prochain en vue du rétablissement d'un moyen de chauffage lors des célébrations.

Après renseignements, il est possible d'installer des chauffages électriques radiant, à condition que ceux-ci soient positionnés en hauteur. Un radiateur de 2 000 watts coûte environ 160 € H.T.

M^{me} Alquier précise, qu'en raison de la séparation de l'église et de l'État, tout les frais inhérents à la paroisse ne doivent légalement pas être supportés en intégralité par la commune. Il existe d'ailleurs des églises où la paroisse a son propre compteur pour le chauffage lors des offices.

Le Conseil Municipal n'envisage pas cette solution, en raison du coût de deux abonnements EDF. Cependant, il est décidé de

contacter les responsables de notre paroisse pour définir un quota de participation avec la mairie pour l'achat de six radiateurs.

Le Conseil Municipal demande à ce que la facture du matériel qui sera acheté par la mairie soit acquittée en section d'investissement.

Avis sur le plan de vidéo-surveillance (sur le territoire de la C.C.A.E.)

Une réunion a eu lieu lundi dernier, à la gendarmerie des Andelys, avec les maires des communes concernées. Il s'agit d'un maillage des communes qui pourrait permettre, en cas de vol ou tout autre délit, de repérer les véhicules en fuite : ce qui aiderait à leur résolution. Ce maillage prévoit, sur notre commune, la mise en place de trois caméras. Cependant, leur système de fonctionnement et visionnage ne pourra pas permettre de flagrant délit.

Les caméras et tous frais inhérents (achat, maintenance, abonnements GSM, éclairage public toute la nuit) seront à charge des communes. L'Etat subventionne à 40 % l'achat des caméras.

Il est précisé, que depuis l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, la commune ne subit plus de dégradations sur les bâtiments communaux et que de ce fait le retour au précédent système n'est pas souhaitable, d'autant plus que ces caméras sont destinées à visualiser la route et non nos bâtiments.

La C.C.A.E. ne peut d'ailleurs pas prendre en charge ce plan de vidéo-surveillance, celui-ci n'étant pas dans les compétences de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, compte tenu du coût et de l'aspect juridique (autorisation de la C.N.I.L – commission nationale des libertés), n'accepte pas la mise en place de ces caméras.

Emploi permanent – Passage d'un contractuel en C.D.I. (Loi du 12 mars 2012)

Cette loi concerne les agents non titulaires en contrat à durée déterminée, sous réserve d'avoir effectué au moins six ans de service entre les mois de mars 2004 et mars 2012. Dans ce cas, la transformation du contrat en contrat à durée indéterminée est automatique. Le cas des agents non titulaires va être repris.

Le Conseil Municipal prend acte de cette obligation et donne l'autorisation à M^{me} le Maire pour signer le contrat avec les agents pouvant être concernés.

Fonds de péréquation – ressources intercommunales et communales

Il remplace le fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Ce fond consiste à prélever sur les intercommunalités et les communes les plus riches des fonds pour les reverser aux collectivités locales moins favorisées.

Le prélèvement ou le reversement de ce fond est calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, et celui-ci sera réparti entre

l'établissement de coopération intercommunale et ses communes membres. Une répartition de « droit commun » est prévue pour le prélèvement et le reversement, en fonction des richesses respectives de chaque collectivité. La CCAE ne figurant pas parmi les collectivités riches se voit reverser la somme de 35 730 €. Port-Mort perçoit la somme de 2 454 €.

Nufarm – Avis sur le P.P.R.T.

Lors du conseil municipal en date du 24 novembre 2011, le conseil municipal avait déjà formulé son avis quant au Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'Usine Nufarm en formulant plusieurs réserves.

Ce plan est actuellement à l'enquête publique qui se déroulera jusqu'au samedi 30 juin, et est notamment à disposition du public en mairie de Port-Mort.

Le Conseil Municipal renouvelle son avis favorable et précise que cet avis englobe les remarques formulées par M^{me} Alquier et M. Auloy, lors de la CLIC, à savoir :

Il semble en effet important qu'il y ait la présence d'une personne chargée de la sécurité le week end sur le site de l'entreprise. La société Nufarm argue du fait que l'usine n'est pas en activité le week end et que, conséquemment, les risques sont nuls, pour ne laisser sur site qu'un gardien.

La présence d'un gardien uniquement paraît insuffisante par rapport à la cinétique des accidents possibles (cinétique rapide). Or le tiers des accidents répertoriés (0 sur 31) sont des incendies. Un incendie peut vraisemblablement survenir en dehors de tout process, et avoir pour origine un court circuit par exemple. La présence d'une astreinte chargée de la sécurité permettrait certainement un gain de temps précieux.

Les autres remarques formulées dans la délibération du 24 novembre 2011 restent valables.

■ QUESTIONS DIVERSES

Parking de l'Auberge

Il est actuellement nettoyé par les agents communaux. Il est demandé aux riverains de tailler leur haie.

Travaux d'adduction d'eau par EMS

Ces travaux sont suspendus en raison d'une demande d'expertise de dommage suite aux sondages à la Roque. L'assurance d'un riverain a mis la commune en cause alors que nous ne sommes pas maître d'œuvre. C'est pour ce même motif que notre assurance refuse de nous représenter. La Communauté de Communes Eure Madrie Seine a donc été convoqué en qualité de maître d'œuvre.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU.

Absents : Bruno ARGENTIN, Emmanuelle LEBLANC, Blandine OLDRA, Philippe PLÉ, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TREGLOS, pouvoir donné à M. AULOY, .

Secrétaire de séance : Annie DEVOUGE-BOYER



Approbation du compte-rendu de conseil en date du 27 juin 2012

Aucune observation n'étant apportée le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Démission de deux conseillers : remplacement dans les commissions et Centre Communal d'Action Sociale

M^{me} Alquier informe le conseil municipal des démissions de M^{me} Blandine Oldra et M^{me} Marie-Claire Poezevara ; ce qui porte le nombre de conseillers municipaux à 11.

Remplacement au Centre Communal d'Action Sociale

M^{me} Oldra était déléguée du conseil municipal pour siéger au C.C.A.S. À l'unanimité, les conseillers municipaux acceptent la candidature de M. Christian Chomienne.

Commissions communales

Un point est fait sur les différentes commissions. Le Conseil municipal décide de nommer un nouveau membre (en remplacement de M^{me} Poezevara) à la commission de la butte de chateaufort. La candidature de M. Bruno Argentin est acceptée à l'unanimité.

Demande de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine pour l'achat d'un terrain par la commune

L'entreprise qui assure les travaux de raccordement au réseau d'eau potable pour la Communauté de Communes E.M.S., a dû poser des réseaux d'eau sur une parcelle appartenant à un propriétaire privé.

Il s'agit d'une petite parcelle située au lieu-dit « La Croix de Bordeaux ». Il convient donc que cette parcelle soit achetée soit par E.M.S., soit par la commune, comme cela nous est demandé par la Communauté de Communes E.M.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'est pas intéressé par cet achat qu'il conviendrait,

dans ce cas, d'enregistrer avec une servitude et décide que les démarches relatives à cette occupation reviennent à la Communauté de Communes Eure Madrie Seine.

Utilité de prolongation d'un contrat de l'agent d'entretien

Par une précédente délibération, le conseil municipal avait créé un poste occasionnel d'adjoint des services techniques de 2^{ème} classe, pour surcroît de travail, dans la limite de six mois sur une période de douze mois. Un agent a donc été recruté pour les mois de juin, juillet et août. Compte tenu des travaux d'entretien prévus pour l'automne, il est demandé au conseil municipal un accord pour prolonger ce contrat de trois mois. Il convient dans ce cas de porter des nouveaux crédits sur le chapitre 012 – Frais de personnel. Le conseil municipal en accepte le principe. Des précisions sont demandées quant aux travaux attribués et l'organisation des journées.

Point budgétaire et décisions modificatives (dont paiement du Syndicat des CES)

• Enfouissement des lignes Telecom

Les directives du ministère des finances continuent à ne pas accepter les enfouissements de ligne Telecom en investissement ; ce qui empêche la récupération de la T.V.A. et pénalise ainsi les communes. Au budget primitif, l'enfouissement de réseau Telecom rue de Pressagny a été prévu en investissement. À la demande de la Perception, la somme de 12 677 € a été acquittée en fonctionnement sur le compte 657358. Il convient de réintégrer cette somme au chapitre 65 (charges de gestion courante).

À l'unanimité, les conseillers municipaux marquent leur désaccord quant à ce principe budgétaire qui va à l'encontre des volets paysagers et pénalisent les travaux dans les communes.

D'autre part, la somme portée au budget primitif pour le paiement de notre participation au syndicat de gestion des équipements

sportifs pour les CES (SIGES) est d'un montant de 4 300 € (base redevance année 2011), alors que notre redevance pour cette année s'élève à 6 158 €. Si cette différence peut s'expliquer partiellement par le nombre d'élèves pormortais plus important que l'an passé, il n'en reste pas moins que le montant demandé par élève a également subi une hausse. M^{me} Alquier a demandé des explications au président de ce syndicat qui nous a fourni en retour une copie des budgets des années 2011 et 2012. Nos délégués auprès de ce syndicat se renseignent pour plus d'explications.

Après avoir fait un point budgétaire, les différents comptes mouvementés sont détaillés dans le tableau en pied de page.

Changement de statut de la Communauté de Communes des Andelys et ses Environs pour passage fibre optique

Il s'agit de la commercialisation de la zone d'activités Eco-Seine sur laquelle il convient d'apporter la fibre optique. Les statuts de la communauté de communes n'incluant pas cette dernière compétence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- décide d'intégrer à l'article 3.2 – développement économique des statuts de la C.C.A.E. :
 - participation au projet de couverture en très haut débit pour les zones d'activités économiques du territoire dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Conseil Général de l'Eure, dans le cadre d'une convention à intervenir.
- précise qu'en vertu de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.
- charge M^{me} le Maire de l'exécution de cette délibération qui sera transmise à M^{me} la Sous-Préfète des Andelys et à M. le Président de la C.C.A.E..



Point budgétaire : SIGES & Enfouissement réseau

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Proposé	Voté	R/O	Type *	M.N.
021/021	Virement de la section de fonctionnement	I	R				-14 643,00 €	-14 643,00 €		S. à S.	
023/023	Virement section investissement	F	D				-14 643,00 €	-14 643,00 €		S. à S.	
2041582/204	GFP : Bâtiments et installations	I	D				-14 643,00 €	-14 643,00 €			
6413/012	Personnel non titulaire	F	D				6 150,00 €	6 150,00 €			
6554/65	Contribution organ.regroup.	F	D				1 900,00 €	1 900,00 €			
657358/65	Subventions aux autres groupements	F	D	DIV			12 678,00 €	12 678,00 €			
678/67	Autres charges exceptionnelles	F	D				-6 135,00 €	-6 135,00 €			

* S.-B. : Semi-budgétaire - S. à S. : Ordre de section à section - I. S. : Ordre à

Dépenses	-14 693,00 €	-14 693,00 €
Recettes	-14 643,00 €	-14 643,00 €

■ QUESTIONS DIVERSES

Camionnette et camping-car sur la place de la maison de village

Des conseillers interrogent M^{me} Alquier au sujet des deux véhicules (une camionnette et un camping-car) apparemment en mauvais état et non assurés, abusivement stationnés sur le parking de la maison de village. M^{me} Alquier précise que ces véhicules ont été garés à cet endroit en raison de la réhabilitation de l'assainissement individuel de la maison occupée par les propriétaires de ces véhicules.

M^{me} Alquier informe le conseil municipal de son intention d'envoyer une lettre recommandée pour que ceux-ci ne restent pas sur la voie publique, avant d'entamer toute démarche auprès des services du procureur.

Circulation sur la D 313 : Essai des écluses

Il s'agit d'une mise en place, à titre d'essai, jusqu'à la fin du mois de septembre. Des réclamations sont déjà parvenues par des riverains qui rencontrent des soucis de sortie des véhicules. M. Lehalleur précise que la largeur de la voie ne se prête pas au passage des engins agricoles.

D'autre part, M. Lehalleur tient à préciser qu'il a eu une altercation avec un automobiliste qui a contesté la priorité à droite au niveau de l'intersection avec la rue du Port, au motif que celle-ci n'est pas signalée et que la D 313 est donc prioritaire dans sa traversée du village. Il est précisé qu'aux entrées du village sont en place des panneaux AB1. Dans le code de la route, ce panneau indique que la priorité à droite est due aux intersections, de plus ce panneau placé à l'entrée du village généralise à l'ensemble des intersections en agglomération la priorité à droite.

M^{me} Alquier propose de reprendre contact avec l'agence routière de Vernon pour relater ces informations et définir une meilleure délimitation pour ces rétrécissements de chaussée.

Présents : Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TREGLOS.

Absents : Annie DEVOUGE-BOYER, pouvoir donné à M^{me} ALQUIER, Emmanuelle LEBLANC.

Secrétaire de séance : Christian CHOMIENNE

Panneaux AB1 ?

Le panneau de signalisation de **priorité à droite**, codifié **AB1** en France, annonce une intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes situées à sa droite.

En règle générale, son emploi est facultatif. Cependant, à l'intersection de deux routes prioritaires, si exceptionnellement on maintient la règle de priorité à droite, la mise en place des panneaux AB1 est obligatoire.

Histoire

Le signal d'annonce d'un croisement fait partie des 4 premiers signaux à avoir été normalisés en 1909. Le panneau est alors circulaire et de couleur bleu foncé.

À cette époque les règles de priorité à droite ne sont pas formellement établies puisque ce n'est qu'avec la convention internationale du 24 avril 1926 que le principe que la priorité doit toujours être accordée au véhicule qui vient de droite est adopté.

En France, le code de la route de 1925 avait créé, pour faciliter la circulation à grande distance, un droit de priorité absolu en faveur des véhicules circulant sur les routes nationales, qui constituaient alors les itinéraires les plus importants du réseau routier. Mais l'expérience a démontré que cette règle entraînait des difficultés d'application et des accidents, du fait qu'un conducteur d'automobile suivant une voie secondaire ne connaissait pas toujours à quelle catégorie administrative appartenait la voie qu'il allait couper.

C'est le décret du 12 avril 1927 qui va régler cette difficulté, en consacrant la règle de la priorité à droite en des termes formels : « Le conducteur est tenu, aux bifurcations et croisées des chemins, de céder le passage au conducteur qui vient à droite ».

La circulaire du 2 avril 1930 tend à clarifier les divers signaux qui ont proliféré jusqu'alors en éditant le premier catalogue des panneaux susceptibles d'être utilisés le long des routes françaises. Trois catégories sont alors différenciées : les 2 panneaux de type **A** dits de « direction et de distance », les cinq panneaux de « danger » de type



A. Clerfeuille

B et les panneaux de type **C** de « priorité aux bifurcations et croisées des chemins ». Le panneau d'annonce de croisement est ainsi rangé dans la catégorie des signaux de danger et sa forme devient alors triangulaire.

Dans l'instruction générale de 1946, le panneau est codifié **A1**. Il prend la forme d'un triangle à l'instar des autres panneaux de danger. Le fond est de couleur crème. Il est bordé d'un listel bleu foncé. Le signal est bleu foncé.

Dans la circulaire du 19 janvier 1952, le listel devient rouge. Le fond du triangle devient blanc dans l'arrêté du 23 juillet 1970. Le signal prend la forme actuelle avec un triangle bordé d'une bande rouge dans l'arrêté du 6 juin 1977.

Usage

Sur chacune des branches d'une intersection de deux routes non prioritaires, un panneau AB1 peut être mis en place, mais ceci est facultatif.

La priorité à droite est le régime qui s'applique en l'absence de signalisation. On ne signale donc que les intersections qui offrent un caractère dangereux, soit par l'importance ou par la nature de la circulation qui les fréquente, soit par la disposition des lieux. Les intersections où les usagers viennent de bénéficier de la priorité signalée par un panneau AB2 peuvent également faire l'objet d'une pose d'un panneau **AB1**.



Des porcs à Port-Mort

Qu'ils soient pormortais ou d'ailleurs des citoyens dotés d'un sens du civisme en dessous de tout se sont octroyés le droit de pourrir l'emplacement réservé à la collecte des déchets recyclables rue de Falaise en y déposant un ramassis immonde de sacs contenant un mélange de résidus alimentaires, vaisselle, verre, plastique et cartons, bien évidemment déchiquetés par les charognards qui par l'odeur appâtés n'ont fait que suivre leur instinct.

À eux, on ne peut en vouloir...

Par contre, les jean-foutres* qui considèrent que laisser le soin aux agents d'entretien de ramasser leur m...e est juste normal se doivent d'être fustigés au plus haut point !

■ ALAIN CLERFEUILLE

* **jean-foutre** nom masculin invariable
Pop. Homme incapable, sur qui on ne peut compter.
© LAROUSSE



Constat déplorable au pied des conteneurs rue de Falaise le 19 juin 2012



les 5 erreurs par CIRET



#2 LE QUÉRIDON

Le copiste a commis 5 erreurs en reproduisant l'aquarelle de gauche : à vous de les retrouver !

Solution en page 23

SUDOKU'S 23 par Sudoku Infini® Mindscape®

① Facile 9 min.

		6		9		5	7	
	9	4	1				6	
	3		7	6		4		
6	7	9		4			1	
		3			6		8	4
			5	7			3	
9				1		3		8
		5	2	8	7	6		
	6	8				1		

② Normal 12 min.

		5		8			4	
4		2			1		5	7
3			4				1	
8			9			7		3
2		3	8	4		1		
6		9						
5		6			8			1
7		4		2	9		3	
		8				2		

③ Difficile 18 min.

	8	7						6
			4					9
					6			8
5		9			3	1	7	
	7	8	2		1	3		
			7					1
			1			2		
9		3		4				



LE CLUB DE TAROT

vous propose d'animer vos dimanches après-midi

Venez participer à des petits tournois en toute convivialité. Tournois réservés au pormortais, aux membres du club de tarot, et bien sur, à vos amis.

Mise de 5 € par participant.

Inscriptions intégralement reversées aux 2 ou 3 premiers.

Les dimanches réservés sont les suivants :

2012

- 30 septembre
- 14 octobre
- 18 novembre
- 23 décembre

2013

- 20 janvier
- 17 février
- 17 mars
- 21 avril
- 12 mai
- 9 juin

Attention toutefois : je me suis engagée à laisser la priorité à la location de la salle aux particuliers, n'hésitez donc pas à vous renseigner quelques jours avant pour confirmation de la date.

Rendez-vous à 13 h 30

Christine : 06 61 46 35 26

SOLUTIONS JEUX 56

MOTS FLÉCHÉS 31

B	E	E	U	O	D	E								
Z	O	O	T	E	C	H	N	I	C	I	E	N	N	E
T	U	P	L	E	I	N	F	R	O	C				
M	A	T	R	A	B	S	U	O	T	E	S			
N	I	E	I	D	T	S	I	G	A	N	E			
N	I	L	P	R	O	B	A	B	L	E	S	U		
Q	S	U	E	A	N	O	S	E	L					
N	U	I	T	U	N	I	C	I	T	E	M	E		
E	E	G	R	E	N	E	S	L	E	S				
O	S	E	R	A	O	S	S	A	U	N				
U	N	I	O	N	O	U	R	L	E	T	S			
L	U	X	E	U	S	E	E	T	E	S	A			

MOTS FLÉCHÉS 32 par Bernard Ciret & Alain Clerfeuille

PROPRIÉTÉ OPTIQUE *	CHÂTIA	CONIFÈRE AFRICAÏN	TROP PETIT	LARGEURS	SE REND	120 ANS DE PNEUS	ALIEN SYMPATIQUE
BOÏT	RETOURNER À L'ARAIRE				MONNAIE ROUMAINE	JEU	
			SEMELLE SPÉCIALE NEIGE		SUPPRIME LE SUPERFLU		
					DANS L'ORNE		
CRIS DE BÛCHERON		CORDE À HISSER				POSSÈDENT	
SENTENCE		EMPEREUR BYZANTIN				FERTILE	
					INFINITIF		ON PEUT DORMIR COMME LUI
					SYMPTÔMES D'UNE MALADIE		ON PEUT EN FAIRE UN FROMAGE !
CEUFS DE RELIGIEUSE *						EN VILLE C'EST UN GROUPE DE MAISONS	
TOUCHÉ							
		CE N'EST PAS UNE DÉPARTEMENTALE	PLUS GRANDE ÎLE DE LA MÉDITERRANÉE	PERTE DE CONNAISSANCE			
FÊTER UN ÉVÈNEMENT					ON S'Y MET À COUVERT	EXPRIME LE RIRE	TISSU DAMASSÉ À BANDES LONGITUDINALES
COUCHA						PAS NUE	
					MODIFIE LE SENS D'UN VERBE OU D'UN ADJECTIF		
IRIDIUM		DIXIÈME DU CALENDRIER				PRONOM PERSONNEL	POSSESSIF
N'A QU'UN POINT		ÊTRE AU PASSÉ					AVANT L'AUTOMNE
	UN DES 5 GRANDS LACS				CUISE DE LA VIANDE		
	MARQUE UNE TRANSITION				SOCIÉTÉ		
HÔTEL							
PEUT ÊTRE DIEU				FEIGNAIT			
			AUX OUVERTURES ÉLARGIES				APPARU

[NDLR] : Ne vous énervez pas sur les 2 mots marqués d'une * : à moins d'être opticien ou zoologiste, il vous sera difficile de trouver !

SUDOKU 'S22

9	8	3	7	6	5	1	2	4
4	2	5	1	9	3	6	7	8
6	7	1	8	4	2	9	5	3
2	1	8	9	5	6	3	4	7
7	5	4	3	2	1	8	9	6
3	9	6	4	8	7	5	1	2
1	4	9	6	7	8	2	3	5
5	6	7	2	3	9	4	8	1
8	3	2	5	1	4	7	6	9

8	9	5	3	2	6	7	4	1
1	3	2	8	4	7	5	9	6
7	6	4	5	9	1	2	3	8
5	4	6	7	1	8	9	2	3
3	7	8	9	6	2	4	1	5
2	1	9	4	5	3	8	6	7
6	5	1	2	7	4	3	8	9
4	8	7	6	3	9	1	5	2
9	2	3	1	8	5	6	7	4

4	5	2	9	6	3	1	7	8
7	1	6	4	8	5	3	2	9
3	8	9	1	2	7	5	6	4
1	2	7	3	9	6	8	4	5
5	9	8	2	1	4	6	3	7
6	3	4	7	5	8	2	9	1
2	4	1	5	3	9	7	8	6
8	7	3	6	4	1	9	5	2
9	6	5	8	7	2	4	1	3

Info Bruits

LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

du LUNDI au VENDREDI de 8 h 30 à 19 h 30
POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

SAMEDI de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS de 10 h à 12 h

Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS est interdit du 15 mars au 15 octobre.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS est interdit toute l'année.



LES 5 ERREURS02

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Guillemette ALQUIER 1^{er} adjoint Christian LORDI 2^e adjoint Annie DEVOUGE-BOYER 3^e adjoint Gilles AULOY 4^e adjoint Alain TRÉGLOS
Conseillers Bruno ARGENTIN Christian CHOMIENNE Emanuelle LEBLANC François LEHALLEUR Gérard MOREAU Philippe PLÉ

MENTIONS LÉGALES

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Guillemette ALQUIER Directeur de Rédaction Christian LORDI Vice-président du Comité Consultatif Communication Alain CLERFEUILLE Membres du Comité Consultatif Christian CHOMIENNE Bernard CIRET Jean-Paul CROIZÉ Maquette Alain CLERFEUILLE Parution Trimestrielle Tirage ~500 exemplaires Dépôt légal Septembre 2012 Internet : www.port-mort.com Courriel : journal@port-mort.com

ADMINISTRATIF

Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI
87, Grande rue 27940 PORT-MORT
tél./fax : 02 32 52 61 46
courriel : mairie@port-mort.com
Internet : www.port-mort.com
• Horaires d'ouverture :
Lundi : 18h00 - 19h00
Mercredi : 10h00 - 12h00
Jeudi : 16h00 - 20h00
Samedi : 09h00 - 12h00

Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS
tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57
courriel : contact@cc-andelys.fr
Internet : www.cc-andelys.fr
• Horaires d'ouverture :
lundi - mardi - mercredi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 17h30
jeudi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 18h30
vendredi : 8h45 - 12h30 • 13h45 - 16h30

ARTISANS

Aménagements-rénovation-pose de Placo®

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations
22, rue de Seine
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54
mob. : 06 83 12 32 92
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 61 57

Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAOUDI) • 7, rue de Pressagny
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53
mob. : 06 10 89 17 67
courriel : sarl-gmc@orange.fr

Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue
tél. : 02 32 52 63 30

Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

ASSOCIATIONS

Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64
Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)
Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71
courriel : contact@alpm.fr
Internet : www.alpm.fr

Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86
courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

Comité des Fêtes

Françoise LABIGNE
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)
mob. : 06 12 43 27 55

COMMERCE

Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT
87, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 50
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00
Du 1^{er} octobre au 31 mars : fermeture à 19h00
Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Lundi

Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique
Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue
tél. : 02 32 52 38 40
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-20h00
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00
Dimanche : 7h30-13h00
Fermé le Lundi

Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste

Café de la Mairie
Dominique BRUYANT • 104, Grande rue
tél. : 02 32 53 04 48
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00
Samedi : 8h00-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi
Pizzaiolo ambulancier [Le LUNDI à partir de 17h00]
LA BOÎTE À PIZZA • Parking de l'école
mob. : 06 20 90 64 56

ÉQUITATION

Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil
tél. : 02 32 52 21 10
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr
Internet : www.godignon.com

INDUSTRIE

Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60
courriel : allangum@allandetrobert.fr
Internet : www.allandetrobert.fr

MÉDICAL

Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER
tél. : 02 32 52 58 72
Cabinet : 81, Grande rue
• sur rendez-vous uniquement.

RESTAURANT

L'Auberge des Pêcheurs (2 Michelin*)

Olivier et Stéphanie BICOT
122, Grande rue
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

SERVICES

Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque
tél. : 02 32 53 47 10

Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage
tél. : 02 32 52 63 76

Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • Mobicoff - sur RDV
mob. : 06 23 45 03 44

Courses & Transports urgents (marchandises)

Thierry DERLON • 95, Grande rue
tél./fax. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 88 47 02 36
courriel : thierry.derlon@orange.fr

Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

Internet - Développement de sites

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf
tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28
courriel : aclerfeuille@pixelografy.com
Internet : www.pixelografy.com

Paysagiste, multiservices

Benoît QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64
courriel : ben.que@hotmail.fr

Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55
courriel : relation.client@akeo.fr
Internet : www.akeo.fr

TOURISME

Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET
11, rue des Loges
(pour ♣♣, agrément cléVacances)
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91
courriel : gerardtillet@aol.com

Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE
3 rue de la Vieille Tour
(pour ♣♣, piscine couverte)
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11
courriel : francoise.champagne@orange.fr
Internet : www.location-paris-normandie.com

• Odette COLOMBINI

6, rue des Ormetteaux
(pour ♣♣♣♣, agrément cléVacances)
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• NOUVEAU Michel & Évelyne LUCET

118, Grande Rue
(pour ♣♣♣, agrément Gîtes de France - n°880)
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13
courriel : michel.lucet@sfr.fr

URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17

Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).

Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme :
Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

UTILES

Agence France Télécom : 1014

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :
0836 676 869

DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE

3 rue de l'étang : 02 32 53 26 35

HIVER du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-16h45

ÉTÉ du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Samedi 08h30-11h45 • 14h00-17h45

Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

Pour toutes modifications, s'adresser au :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com
- Vice-président du comité consultatif communication : Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

